



Office of the Fire Marshal • Bureau du prévôt des incendies

65, rue Brunswick Street, Fredericton (N.-B.) E3B 1G5, 453-2004 (tél.), 457-4899 (télééc.)

BULLETIN N° 2002-13

Date : July 16, 2002

Date : le 16 juillet 2002

To : Fire Chiefs
School Superintendants
Tim O'Connor
André Paulin

Destinataires : Chefs des pompiers
Directeurs et directrices d'école
Tim O'Connor
André Paulin

From : Ken Harris

Expéditeur : Ken Harris

Re : USE OF SCHOOLS FOR SLEEPING & LODGING

Objet : HÉBERGEMENT DANS LES ÉCOLES

It has been brought to the attention of our office that there are numerous schools in the province which are being used for sleeping and lodging for various school and community events. School buildings are not designed or intended to be occupied for this use. Our office will accept this use provided the following items are complied with :

Notre bureau a été avisé que bon nombre d'écoles de la province sont utilisées comme lieu d'hébergement dans le cadre d'activités scolaires et communautaires. Les bâtiments scolaires ne sont pas conçus à cette fin, mais notre bureau acceptera quand même l'utilisation des écoles comme lieu d'hébergement pourvu :

- a) smoke alarms be installed in all rooms used for sleeping
- b) no cooking be permitted except in areas designed for this purpose
- c) no smoking permitted in the building
- d) a fire safety plan be in place and a dedicated trained fire watch on guard
- e) the AFM and local fire department be contacted prior to any event be held.

- a) que des détecteurs de fumée soient installés dans chaque pièce utilisée pour dormir;
- b) qu'il soit interdit de cuisiner sauf dans les lieux prévus à cette fin;
- c) qu'il soit interdit de fumer dans l'école;
- d) qu'un plan de sécurité-incendie soit mis en place et qu'une personne qualifiée soit nommée pour assurer la surveillance-incendie;
- f) que l'assistant du prévôt des incendies et le service des incendies de votre région soient avertis avant que l'activité ait lieu.

If you have any questions on the above please contact the Assistant Fire Marshal in you area.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'assistant du prévôt des incendies de votre région.